

DOCUMENTS PDF À FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE VENTE

Notaires
Benoît IOOS
Sandrine BAF COP
Sicavi GALLEY

PAR LE VENDEUR :

ETAT-CIVIL :

- Pièces d'identité (CNI)
- Livret de famille
- Contrat de mariage
- Jugement de divorce
- Contrat et certificat de PACS
- Si le vendeur est une société : copie des statuts enregistrés et certifiés conforme à l'original par le gérant, k-bis récent, copie certifiée conforme à l'original par le gérant du procès-verbal de l'assemblée générale autorisant la vente, copie des cartes d'identité nationale et du livret de famille des associés,
- Le questionnaire d'état-civil joint dûment complété

PIECES :

- Titre de Propriété
- Si mainlevée hypothécaire à réaliser :
 - Copie du tableau d'amortissement concernant le prêt actuellement en cours de remboursement et ayant servi au financement de votre acquisition ou aux travaux de construction sur l'immeuble vendu,
 - Adresse de l'agence auprès de laquelle vous effectuez le remboursement du ou des prêts en cours,
- Si Bien est loué
 - Copie de la lettre de congé délivrée soit par le locataire ou par vous,
 - Copie du bail de toutes ses annexes et avenants,
 - Dernière quittance de loyer,
 - Montant du dépôt de garantie,
 - Etat des lieux dressé lors de l'entrée dans les locaux.
- Plans des biens vendus

<https://lmve16.notaires.fr>

Archives depuis 1556
Successeurs de Maîtres ... Henneton, Fromont, Vérieux, Duval, Claudel, Solomon

Parking privé accès par la rue Alphonse Manceau
Réception uniquement sur RDV

- Pièces de construction (déclaration préalable / permis de construire, déclaration d'achèvement des travaux, certificat de conformité) si la propriété a été construite il y a moins de 10 ans
- Surface construite au sol et la surface habitable
- Règlement de Copropriété et ses modificatifs (si copropriété)
- Cahier des Charges et/ou Règlement (si lotissement)
- Coordonnées du Syndic et/ou de l'Association Syndicale (si copropriété ou lotissement)
- 3 derniers Procès-Verbaux d'Assemblée Générale (si copropriété ou lotissement)
- 3 derniers appels de charges (si copropriété ou lotissement)
- Pré état-daté à faire dûment compléter par le syndic (document valable 1 mois)
- Carnet d'entretien (si copropriété)
- Montant de l'indemnité d'immobilisation (dépôt de garantie entre 5 et 10 % du prix) à verser par l'Acquéreur par virement uniquement
- Dossier de Diagnostics Techniques complet
- Dernière Taxe Foncière
- Liste du mobilier détaillé et chiffré article par article
- Le questionnaire CSN relatif au Bien joint dûment complété
- Certificat de conformité à l'assainissement communal
- Prix de vente convenu

PAR L'ACQUEREUR :

ETAT-CIVIL :

- Pièces d'identité (CNI)
- Livret de famille
- Contrat de mariage
- Jugement de divorce
- Contrat et certificat de PACS
- Si l'acquéreur est une société : copie des statuts enregistrés et certifiés conforme à l'original par le gérant, k-bis récent, copie certifiée conforme à l'original par le gérant du procès-verbal de l'assemblée générale autorisant l'acquisition, copie des cartes d'identité nationale et du livret de famille des associés
- Le questionnaire d'état civil joint dûment complété

PIECES :

- Au moment de la signature de la promesse un virement du montant de l'indemnité d'immobilisation sur le compte de l'Etude

- Informations sur le prêt que vous comptez effectuer :

* Organisme prêteur,

* Montant maximum,

* Durée de remboursement,

* Taux nominal d'intérêt maximum hors assurances

(Ces informations ne sont pas définitives)

Virement de 500 € à titre d'acompte sur frais

(Les frais sont à la charge de l'Acquéreur)

L'indemnité d'immobilisation convenue et la provision sur frais de 500 € doivent être virées sur le compte de l'Etude 3 jours avant la date de signature de la promesse (R.I.B. à demander par lien séparé).